

COMMUNAUTE DE COMMUNES QUERCY-BOURIANE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 2 juillet 2010

L'an deux mille dix, le deux juillet à quinze heures trente minutes, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Quercy-Bouriane, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, Maison Communautaire à Gourdon, sous la présidence de Madame Danielle DEVIERS, Présidente de la Communauté de Communes.

Date de convocation : 24 juin 2010

Etaient présents :

Concorès : Gérard GAYDOU

Gourdon : Marie-Josée ALBA-BOUSCASSE – Marie-Odile DELCAMP – Jacques GRIFFOUL – Roger GUITOU - Christian LALANDE

Lamothe-Cassel: Georges MARTINOT

Montamel: Roger GOETT – Yves LOUBIERES

Payrignac : Yvon BELLY – Roger GAYDOU – Marie-Vivienne PACHOVSKI

Peyrilles : Eric BESSIERES – Stéphane MAGOT

Saint-Chamarand : Yvette DELMAS – Bruno SABATIER

Saint Cirq Madelon : Jean-Claude MAURY – Bernard MULLER

Saint Cirq Souillaguet : Jacques COMBES – Gérard MOTTIN

Saint Clair : Serge LAMOUREUX – André MANIE

Saint Germain du Bel Air : Serge BORIES – Francine COUDERC – Gérard FARGES

Saint Projet : Léon-Bernard CLAESEN

Soucirac : Marie-Chantal LAURENT

Uzech-les-Oules : Marcel BETAILLE – Danielle DEVIERS

Etaient absents : Christian FRANCOUAL – Patrick AUSSEL – Nathalie DENIS – Philippe MARTEGOUTE (excusé)
– Delphine SOUBIROUX-MAGREZ – Patrick DELPECH – Thierry CONSTANT – Marie-Françoise TALAYSSAT

A été élu secrétaire de séance : Jacques GRIFFOUL

N°2010-88 : VALIDATION DU PROCES VERBAL DE LA SÉANCE DU 26 MAI 2010

Le procès verbal de la séance du 26 mai 2010 est soumis à l'approbation des délégués communautaires.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Communautaire valide le procès verbal de la séance du 26 mai 2010.

Délibéré les jour, mois et an susdits
Pour copie conforme

La Présidente,
Danielle DEVIERS

COMMUNAUTE DE COMMUNES QUERCY-BOURIANE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 2 juillet 2010

L'an deux mille dix, le deux juillet à quinze heures trente minutes, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Quercy-Bouriane, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, Maison Communautaire à Gourdon, sous la présidence de Madame Danielle DEVIERS, Présidente de la Communauté de Communes.

Date de convocation : 24 juin 2010

Etaient présents :

Concorès : Gérard GAYDOU

Gourdon : Marie-Josée ALBA-BOUSCASSE – Marie-Odile DELCAMP – Jacques GRIFFOUL – Roger GUITOU - Christian LALANDE

Lamothe-Cassel: Georges MARTINOT

Montamel: Roger GOETT – Yves LOUBIERES

Payrignac : Yvon BELLY – Roger GAYDOU – Marie-Vivienne PACHOVSKI

Peyrilles : Eric BESSIERES – Stéphane MAGOT

Saint-Chamarand : Yvette DELMAS – Bruno SABATIER

Saint Cirq Madelon : Jean-Claude MAURY – Bernard MULLER

Saint Cirq Souillaguet : Jacques COMBES – Gérard MOTTIN

Saint Clair : Serge LAMOUREUX – André MANIE

Saint Germain du Bel Air : Serge BORIES – Francine COUDERC – Gérard FARGES

Saint Projet : Léon-Bernard CLAESEN

Soucirac : Marie-Chantal LAURENT

Uzech-les-Oules : Marcel BETAILLE – Danielle DEVIERS

Etaient absents : Christian FRANCOUAL – Patrick AUSSEL – Nathalie DENIS – Philippe MARTEGOUTE (excusé)
– Delphine SOUBIROUX-MAGREZ – Patrick DELPECH – Thierry CONSTANT – Marie-Françoise TALAYSSAT

A été élu secrétaire de séance : Jacques GRIFFOUL

N°2010-89 : ADHESION DE LA COMMUNE D'USSEL

Par délibération du 13 mars 2010, le Conseil Municipal d'Ussel a délibéré pour solliciter son adhésion à la Communauté de Communes Quercy-Bouriane.

Conformément aux dispositions de l'article L5211-18 du code général des collectivités territoriales, la Communauté de Communes doit se prononcer sur cette demande d'adhésion.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, par 27 voix « pour » et 2 abstentions (Roger GOETT et Yves LOUBIERES), valide l'adhésion de la Commune d'Ussel à la Communauté de Communes Quercy-Bouriane.

Délibéré les jour, mois et an susdits
Pour copie conforme

La Présidente,
Danielle DEVIERS

COMMUNAUTE DE COMMUNES QUERCY-BOURIANE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 2 juillet 2010

L'an deux mille dix, le deux juillet à quinze heures trente minutes, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Quercy-Bouriane, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, Maison Communautaire à Gourdon, sous la présidence de Madame Danielle DEVIERS, Présidente de la Communauté de Communes.

Date de convocation : 24 juin 2010

Etaient présents :

Concorès : Gérard GAYDOU

Gourdon : Marie-Josée ALBA-BOUSCASSE – Marie-Odile DELCAMP – Jacques GRIFFOUL – Roger GUITOU - Christian LALANDE

Lamothe-Cassel: Georges MARTINOT

Montamel: Roger GOETT – Yves LOUBIERES

Payrignac : Yvon BELLY – Roger GAYDOU – Marie-Vivienne PACHOVSKI

Peyrilles : Eric BESSIERES – Stéphane MAGOT

Saint-Chamarand : Yvette DELMAS – Bruno SABATIER

Saint Cirq Madelon : Jean-Claude MAURY – Bernard MULLER

Saint Cirq Souillaguet : Jacques COMBES – Gérard MOTTIN

Saint Clair : Serge LAMOUREUX – André MANIE

Saint Germain du Bel Air : Serge BORIES – Francine COUDERC – Gérard FARGES

Saint Projet : Léon-Bernard CLAESEN

Soucirac : Marie-Chantal LAURENT – Marie-Françoise TALAYSSAT

Uzech-les-Oules : Marcel BETAÏLLE – Danielle DEVIERS

Etaient absents : Christian FRANCOUAL – Patrick AUSSEL – Nathalie DENIS – Philippe MARTEGOUTE (excusé)
– Delphine SOUBIROUX-MAGREZ – Patrick DELPECH – Thierry CONSTANT

A été élu secrétaire de séance : Jacques GRIFFOUL

N°2010-90 : CREATION DU POSTE DE CHARGE DE COMMUNICATION

Il est proposé de modifier les conditions de recrutement du poste de chargé de communication à temps complet créé par délibération n°2010-59 du 14 avril 2010.

En effet, il conviendrait de porter la durée du contrat d'un an renouvelable à trois ans renouvelable.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré et à l'unanimité, approuve la modification relative aux conditions de recrutement du poste de chargé de communication à temps complet comme présentée ci avant.

Délibéré les jour, mois et an susdits
Pour copie conforme

La Présidente,
Danielle DEVIERS

COMMUNAUTE DE COMMUNES QUERCY-BOURIANE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 2 juillet 2010

L'an deux mille dix, le deux juillet à quinze heures trente minutes, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Quercy-Bouriane, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, Maison Communautaire à Gourdon, sous la présidence de Madame Danielle DEVIERS, Présidente de la Communauté de Communes.

Date de convocation : 24 juin 2010

Etaient présents :

Concorès : Gérard GAYDOU

Gourdon : Marie-Josée ALBA-BOUSCASSE – Marie-Odile DELCAMP – Jacques GRIFFOUL – Roger GUITOU - Christian LALANDE

Lamothe-Cassel: Georges MARTINOT

Montamel: Roger GOETT – Yves LOUBIERES

Payrignac : Yvon BELLY – Roger GAYDOU – Marie-Vivienne PACHOVSKI

Peyrilles : Eric BESSIERES – Stéphane MAGOT

Saint-Chamarand : Yvette DELMAS – Bruno SABATIER

Saint Cirq Madelon : Jean-Claude MAURY – Bernard MULLER

Saint Cirq Souillaguet : Jacques COMBES – Gérard MOTTIN

Saint Clair : Serge LAMOUREUX – André MANIE

Saint Germain du Bel Air : Serge BORIES – Francine COUDERC – Gérard FARGES

Saint Projet : Léon-Bernard CLAESEN

Soucirac : Marie-Chantal LAURENT – Marie-Françoise TALAYSSAT

Uzech-les-Oules : Marcel BETAILLE – Danielle DEVIERS

Etaient absents : Christian FRANCOUAL – Patrick AUSSEL – Nathalie DENIS – Philippe MARTEGOUTE (excusé)
– Delphine SOUBIROUX-MAGREZ – Patrick DELPECH – Thierry CONSTANT

A été élu secrétaire de séance : Jacques GRIFFOUL

N°2010-91 : MISE A DISPOSITION DU CHARGE DE COMMUNICATION AUPRES DU SYNDICAT MIXTE DU PAYS BOURIAN

Lors de la création du poste de chargé de communication en séance du 14 avril 2010, il avait été convenu que le poste serait partagé avec le Syndicat Mixte du Pays Bourian.

Il est proposé que l'agent soit mis à disposition 17 heures 30 par semaine auprès du Pays Bourian. Ce dernier remboursera les frais de personnel au prorata temporis.

La convention proposée en annexe sera applicable à compter de sa signature par les deux parties et jusqu'au 31 décembre 2010 (voir annexe).

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- approuve la mise à disposition du chargé de communication auprès du Syndicat Mixte du Pays Bourian à hauteur de 17 h 30 par semaine dans les conditions présentées ci avant,
- autorise Madame la Présidente à toutes démarches et signatures utiles.

Délibéré les jour, mois et an susdits
Pour copie conforme

La Présidente,
Danielle DEVIERS

COMMUNAUTE DE COMMUNES QUERCY-BOURIANE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 2 juillet 2010

L'an deux mille dix, le deux juillet à quinze heures trente minutes, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Quercy-Bouriane, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, Maison Communautaire à Gourdon, sous la présidence de Madame Danielle DEVIERS, Présidente de la Communauté de Communes.

Date de convocation : 24 juin 2010

Etaient présents :

Concorès : Gérard GAYDOU

Gourdon : Marie-Josée ALBA-BOUSCASSE – Marie-Odile DELCAMP – Nathalie DENIS – Jacques GRIFFOUL – Roger GUITOU - Christian LALANDE

Lamothe-Cassel: Georges MARTINOT

Montamel: Roger GOETT – Yves LOUBIERES

Payrignac : Yvon BELLY – Roger GAYDOU – Marie-Vivienne PACHOVSKI

Peyrilles : Eric BESSIERES – Stéphane MAGOT

Saint-Chamarand : Yvette DELMAS – Bruno SABATIER

Saint Cirq Madelon : Jean-Claude MAURY – Bernard MULLER

Saint Cirq Souillaguet : Jacques COMBES – Gérard MOTTIN

Saint Clair : Serge LAMOUREUX – André MANIE

Saint Germain du Bel Air : Serge BORIES – Francine COUDERC – Gérard FARGES

Saint Projet : Léon-Bernard CLAESEN

Soucirac : Marie-Chantal LAURENT – Marie-Françoise TALAYSSAT

Uzech-les-Oules : Marcel BETAILLE – Danielle DEVIERS

Etaient absents : Christian FRANCOUAL – Patrick AUSSEL – Philippe MARTEGOUTE (excusé) – Delphine SOUBIROUX-MAGREZ – Patrick DELPECH – Thierry CONSTANT

A été élu secrétaire de séance : Jacques GRIFFOUL

N°2010-92 : MODIFICATION DU REGIME INDEMNITAIRE

1- Régime indemnitaire du chargé de communication

Considérant que les délibérations n°2010-57 (révision du régime indemnitaire) et n° 2010-59 (création du poste contractuel de chargé de communication) du 14 avril 2010 ne prévoient pas les modalités applicables concernant le régime indemnitaire afférent au nouveau poste créé,

Il convient de compléter le régime indemnitaire en assimilant le poste contractuel de chargé de communication au grade d'attaché de la filière administrative.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Communautaire modifie le régime indemnitaire comme suit :

- Indemnité forfaitaire pour travaux supplémentaires :

Le poste contractuel de chargé de communication est assimilé au grade d'attaché de la filière administrative.

- Indemnité d'exercice des missions :

Le poste contractuel de chargé de communication est assimilé au grade d'attaché de la filière administrative.

2- Régime indemnitaire de l'ingénieur territorial

Considérant que le décret n°2009-1558 et l'arrêté ministériel du 15 décembre 2009 créent une nouvelle prime de service et de rendement, et abrogent le décret n°72-18 et l'arrêté ministériel du 5 avril 1972 qui servaient de base juridique au versement de la prime de service et de rendement,

Considérant que les textes susvisés apportent d'importantes modifications quant au versement de la prime de service et de rendement sans en modifier toutefois les cadres d'emplois bénéficiaires (ingénieurs, techniciens et contrôleurs territoriaux),

Considérant que le montant de la prime est désormais déterminé à partir d'un taux de base annuel par grade prévu réglementairement et non plus sur la base d'un taux moyen appliqué au traitement brut moyen du grade,

Considérant que les montants de la prime sont revalorisés (à l'exception de ceux applicables aux ingénieurs en chefs),

Il convient de modifier le régime indemnitaire afin de mettre en place la nouvelle prime de service et de rendement sur la base de la nouvelle réglementation.

COMMUNAUTE DE COMMUNES QUERCY-BOURIANE

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Communautaire modifie le régime indemnitaire comme suit :

- Prime de service et de rendement :
 - Filière : technique
 - Grade : ingénieur territorial
 - Taux moyen annuel : 1.659 €
 - Modulation : 1,5
 - Crédit global annuel : 2.488,50 €

La présente délibération modifie, pour les primes citées ci avant et dès qu'elle sera rendue exécutoire, les délibérations n°2009-13 du 30 septembre 2009 et n°2010-57 du 14 avril 2010 relatives au régime indemnitaire du personnel.

Délibéré les jour, mois et an susdits
Pour copie conforme

La Présidente,
Danielle DEVIERS

COMMUNAUTE DE COMMUNES QUERCY-BOURIANE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 2 juillet 2010

L'an deux mille dix, le deux juillet à quinze heures trente minutes, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Quercy-Bouriane, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, Maison Communautaire à Gourdon, sous la présidence de Madame Danielle DEVIERS, Présidente de la Communauté de Communes.

Date de convocation : 24 juin 2010

Etaient présents :

Concorès : Gérard GAYDOU

Gourdon : Marie-Josée ALBA-BOUSCASSE – Marie-Odile DELCAMP – Nathalie DENIS – Jacques GRIFFOUL – Roger GUITOU - Christian LALANDE

Lamothe-Cassel: Georges MARTINOT

Montamel: Roger GOETT – Yves LOUBIERES

Payrignac : Yvon BELLY – Roger GAYDOU – Marie-Vivienne PACHOVSKI

Peyrilles : Eric BESSIERES – Stéphane MAGOT

Saint-Chamarand : Yvette DELMAS – Bruno SABATIER

Saint Cirq Madelon : Jean-Claude MAURY – Bernard MULLER

Saint Cirq Souillaguet : Jacques COMBES – Gérard MOTTIN

Saint Clair : Serge LAMOUREUX – André MANIE

Saint Germain du Bel Air : Serge BORIES – Francine COUDERC – Gérard FARGES

Saint Projet : Léon-Bernard CLAESEN

Soucirac : Marie-Chantal LAURENT – Marie-Françoise TALAYSSAT

Uzech-les-Oules : Marcel BETAILLE – Danielle DEVIERS

Etaient absents : Christian FRANCOUAL – Patrick AUSSEL – Philippe MARTEGOUTE (excusé) – Delphine SOUBIROUX-MAGREZ – Patrick DELPECH – Thierry CONSTANT

A été élu secrétaire de séance : Jacques GRIFFOUL

N°2010-93 : SERVICE VOIRIE – CONCLUSION D'UN CONTRAT D'ACCOMPAGNEMENT DANS L'EMPLOI

Afin d'optimiser le fonctionnement du service voirie, il est fait appel à du personnel saisonnier. Dans ce cadre, il est proposé de conclure un contrat d'accompagnement dans l'emploi (CAE) à compter du 15 juillet 2010.

Ce contrat, d'une durée de 6 mois, permet le recrutement d'un agent à temps complet. La rémunération est basée sur le SMIC. La Communauté de Communes sera exonérée des charges patronales et les frais de rémunération seront pris en charge à 90 % par le CNASEA.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- approuve la conclusion d'un contrat d'accompagnement dans l'emploi dans les conditions ci avant présentées,
- autorise Madame la Présidente à procéder au recrutement et à toutes démarches et signatures utiles.

Délibéré les jour, mois et an susdits
Pour copie conforme

La Présidente,
Danielle DEVIERS

COMMUNAUTE DE COMMUNES QUERCY-BOURIANE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 2 juillet 2010

L'an deux mille dix, le deux juillet à quinze heures trente minutes, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Quercy-Bouriane, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, Maison Communautaire à Gourdon, sous la présidence de Madame Danielle DEVIERS, Présidente de la Communauté de Communes.

Date de convocation : 24 juin 2010

Etaient présents :

Concorès : Gérard GAYDOU

Gourdon : Marie-Josée ALBA-BOUSCASSE – Marie-Odile DELCAMP – Nathalie DENIS – Jacques GRIFFOUL – Roger GUITOU - Christian LALANDE

Lamothe-Cassel: Georges MARTINOT

Montamel: Roger GOETT – Yves LOUBIERES

Payrignac : Yvon BELLY – Roger GAYDOU – Marie-Vivienne PACHOVSKI

Peyrilles : Eric BESSIERES – Stéphane MAGOT

Saint-Chamarand : Yvette DELMAS – Bruno SABATIER

Saint Cirq Madelon : Jean-Claude MAURY – Bernard MULLER

Saint Cirq Souillaguet : Jacques COMBES – Gérard MOTTIN

Saint Clair : Serge LAMOUREUX – André MANIE

Saint Germain du Bel Air : Serge BORIES – Francine COUDERC – Gérard FARGES

Saint Projet : Léon-Bernard CLAESEN

Soucirac : Marie-Chantal LAURENT – Marie-Françoise TALAYSSAT

Uzech-les-Oules : Marcel BETAILLE – Danielle DEVIERS

Etaient absents : Christian FRANCOUAL – Patrick AUSSEL – Philippe MARTEGOUTE (excusé) – Delphine SOUBIROUX-MAGREZ – Patrick DELPECH – Thierry CONSTANT

A été élu secrétaire de séance : Jacques GRIFFOUL

N°2010-94 : DECISION MODIFICATIVE N°1 BUDGET PRINCIPAL

Considérant la nécessité de compléter l'équipement matériel du service voirie par l'acquisition de nouveaux panneaux de signalisation,

Il convient de prévoir les crédits relatifs à cette acquisition, d'un montant de 3.089 €, à l'opération afférente « acquisition matériel voirie »,

En conséquence, il est proposé d'adopter la décision modificative n°1 suivante, au budget principal :

Section d'investissement

Chapitre - Article - Opération - Désignation	Dépenses		Recettes	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
21-21578-33 Autres matériels et outillages de voirie		3.089		
21-21751-71 Réseaux de voirie	3.089			
Total	3.089	3.089		

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré et à l'unanimité, approuve cette décision modificative.

Délibéré les jour, mois et an susdits
Pour copie conforme

La Présidente,
Danielle DEVIERS

COMMUNAUTE DE COMMUNES QUERCY-BOURIANE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 2 juillet 2010

L'an deux mille dix, le deux juillet à quinze heures trente minutes, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Quercy-Bouriane, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, Maison Communautaire à Gourdon, sous la présidence de Madame Danielle DEVIERS, Présidente de la Communauté de Communes.

Date de convocation : 24 juin 2010

Etaient présents :

Concorès : Gérard GAYDOU

Gourdon : Marie-Josée ALBA-BOUSCASSE – Marie-Odile DELCAMP – Nathalie DENIS – Jacques GRIFFOUL – Roger GUITOU - Christian LALANDE

Lamothe-Cassel: Georges MARTINOT

Montamel: Roger GOETT – Yves LOUBIERES

Payrignac : Yvon BELLY – Roger GAYDOU – Marie-Vivienne PACHOVSKI

Peyrilles : Eric BESSIERES – Stéphane MAGOT

Saint-Chamarand : Yvette DELMAS – Bruno SABATIER

Saint Cirq Madelon : Jean-Claude MAURY – Bernard MULLER

Saint Cirq Souillaguet : Jacques COMBES – Gérard MOTTIN

Saint Clair : Serge LAMOUREUX – André MANIE

Saint Germain du Bel Air : Serge BORIES – Francine COUDERC – Gérard FARGES

Saint Projet : Léon-Bernard CLAESEN

Soucirac : Marie-Chantal LAURENT – Marie-Françoise TALAYSSAT

Uzech-les-Oules : Marcel BETAILLE – Danielle DEVIERS

Etaient absents : Christian FRANCOUAL – Patrick AUSSEL – Philippe MARTEGOUTE (excusé) – Delphine SOUBIROUX-MAGREZ – Patrick DELPECH – Thierry CONSTANT

A été élu secrétaire de séance : Jacques GRIFFOUL

N°2010-95 : DECISION MODIFICATIVE N°1 BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT ZAE

Considérant que l'article comptable 1068 « Excédents de fonctionnement capitalisés », en dépenses d'investissement, est rattaché par erreur au chapitre 041 « Opérations patrimoniales », alors qu'il relève du chapitre 040 « Opérations d'ordre de transfert entre sections »,

Il convient de transférer cet article du chapitre 041 vers le chapitre 040.

En conséquence, il est proposé d'adopter la décision modificative n°1 suivante, au budget annexe lotissement ZAE :

Section d'investissement

Chapitre - Article - Désignation	Dépenses		Recettes	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
041-1068 Excédents de fonctionnement capitalisés	735.790			
040-1068 Excédents de fonctionnement capitalisés		735.790		
Total	735.790	735.790		

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré et à l'unanimité, approuve cette décision modificative.

Délibéré les jour, mois et an susdits
Pour copie conforme

La Présidente,
Danielle DEVIERS

COMMUNAUTE DE COMMUNES QUERCY-BOURIANE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 2 juillet 2010

L'an deux mille dix, le deux juillet à quinze heures trente minutes, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Quercy-Bouriane, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, Maison Communautaire à Gourdon, sous la présidence de Madame Danielle DEVIERS, Présidente de la Communauté de Communes.

Date de convocation : 24 juin 2010

Etaient présents :

Concorès : Gérard GAYDOU

Gourdon : Marie-Josée ALBA-BOUSCASSE – Marie-Odile DELCAMP – Nathalie DENIS – Jacques GRIFFOUL – Roger GUITOU - Christian LALANDE

Lamothe-Cassel: Georges MARTINOT

Montamel: Roger GOETT – Yves LOUBIERES

Payrignac : Yvon BELLY – Roger GAYDOU – Marie-Vivienne PACHOVSKI

Peyrilles : Eric BESSIERES – Stéphane MAGOT

Saint-Chamarand : Yvette DELMAS – Bruno SABATIER

Saint Cirq Madelon : Jean-Claude MAURY – Bernard MULLER

Saint Cirq Souillaguet : Jacques COMBES – Gérard MOTTIN

Saint Clair : Serge LAMOUREUX – André MANIE

Saint Germain du Bel Air : Serge BORIES – Francine COUDERC – Gérard FARGES

Saint Projet : Léon-Bernard CLAESEN

Soucirac : Marie-Chantal LAURENT – Marie-Françoise TALAYSSAT

Uzech-les-Oules : Marcel BETAILLE – Danielle DEVIERS

Etaient absents : Christian FRANCOUAL – Patrick AUSSEL – Philippe MARTEGOUTE (excusé) – Delphine SOUBIROUX-MAGREZ – Patrick DELPECH – Thierry CONSTANT

A été élu secrétaire de séance : Jacques GRIFFOUL

N°2010-96 : REGLEMENT DE SINISTRES

1- Sinistre Chazet

Suite à des travaux de voirie, et après expertise, la Communauté de Communes a été reconnue responsable d'un sinistre sur la propriété de Monsieur Louis Chazet à Payrignac.

Une déclaration de sinistre a été effectuée auprès de l'assureur de la Communauté de Communes, GAN – Philippe Ferrand. Celui-ci a pris en charge les dommages à hauteur de 1 273.88 €.

Reste à la charge de la Communauté de Communes le montant de la franchise qui s'élève à 255.87 €.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- autorise le paiement de la franchise d'un montant de 255.87 € dans le cadre du sinistre Chazet,
- autorise Madame la Présidente à toutes démarches et signatures utiles.

2- Sinistre Salabert

Le véhicule de Madame Isabelle Salabert a été endommagé par un nid de poule sur une route communautaire. Les réparations du véhicule s'élèvent à 197.41 €.

Une déclaration de sinistre a été effectuée auprès de l'assureur de la Communauté de Communes, GAN – Philippe Ferrand. Celui-ci ne prend pas en charge le sinistre, le montant des dommages étant inférieur à la franchise de 255.87 €.

Proposition est faite de régler le sinistre.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, par 28 voix « pour » et 3 abstentions (Yvette Delmas, André Manié et Bruno Sabatier) :

- autorise le paiement du sinistre d'un montant de 197.41 € dans le cadre du sinistre Salabert,
- autorise Madame la Présidente à toutes démarches et signatures utiles.

Délibéré les jour, mois et an susdits
Pour copie conforme

La Présidente,
Danielle DEVIERS

COMMUNAUTE DE COMMUNES QUERCY-BOURIANE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 2 juillet 2010

L'an deux mille dix, le deux juillet à quinze heures trente minutes, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Quercy-Bouriane, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, Maison Communautaire à Gourdon, sous la présidence de Madame Danielle DEVIERS, Présidente de la Communauté de Communes.

Date de convocation : 24 juin 2010

Etaient présents :

Concorès : Gérard GAYDOU

Gourdon : Marie-Josée ALBA-BOUSCASSE – Marie-Odile DELCAMP – Nathalie DENIS – Jacques GRIFFOUL – Roger GUITOU - Christian LALANDE

Lamothe-Cassel: Georges MARTINOT

Montamel: Roger GOETT – Yves LOUBIERES

Payrignac : Yvon BELLY – Roger GAYDOU – Marie-Vivienne PACHOVSKI

Peyrilles : Eric BESSIERES – Stéphane MAGOT

Saint-Chamarand : Yvette DELMAS – Bruno SABATIER

Saint Cirq Madelon : Jean-Claude MAURY – Bernard MULLER

Saint Cirq Souillaguet : Jacques COMBES – Gérard MOTTIN

Saint Clair : Serge LAMOUREUX – André MANIE

Saint Germain du Bel Air : Serge BORIES – Francine COUDERC – Gérard FARGES

Saint Projet : Léon-Bernard CLAESEN

Soucirac : Marie-Chantal LAURENT – Marie-Françoise TALAYSSAT

Uzech-les-Oules : Marcel BETAILLE – Danielle DEVIERS

Etaient absents : Christian FRANCOUAL – Patrick AUSSEL – Philippe MARTEGOUTE (excusé) – Delphine SOUBIROUX-MAGREZ – Patrick DELPECH – Thierry CONSTANT

A été élu secrétaire de séance : Jacques GRIFFOUL

N°2010-97 : CALENDRIER COMMUNAUTAIRE – 2ND SEMESTRE 2010

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Communautaire valide le calendrier communautaire du second semestre 2010 comme suit :

- mercredi 1^{er} septembre 2010 à 17 heures 30 à la Salle des Fêtes de Saint Germain du Bel Air
- mercredi 27 octobre 2010 à 17 heures 30 à la Salle des Fêtes de Montamel
- mercredi 15 décembre 2010 à 17 heures 30 la Maison Communautaire de Gourdon

Délibéré les jour, mois et an susdits
Pour copie conforme

La Présidente,
Danielle DEVIERS

COMMUNAUTE DE COMMUNES QUERCY-BOURIANE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 2 juillet 2010

L'an deux mille dix, le deux juillet à quinze heures trente minutes, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Quercy-Bouriane, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, Maison Communautaire à Gourdon, sous la présidence de Madame Danielle DEVIERS, Présidente de la Communauté de Communes.

Date de convocation : 24 juin 2010

Etaient présents :

Concorès : Gérard GAYDOU

Gourdon : Marie-Josée ALBA-BOUSCASSE – Marie-Odile DELCAMP – Nathalie DENIS – Jacques GRIFFOUL – Roger GUITOU - Christian LALANDE

Lamothe-Cassel: Georges MARTINOT

Montamel: Roger GOETT – Yves LOUBIERES

Payrignac : Yvon BELLY – Roger GAYDOU – Marie-Vivienne PACHOVSKI

Peyrilles : Eric BESSIERES – Stéphane MAGOT

Saint-Chamarand : Yvette DELMAS – Bruno SABATIER

Saint Cirq Madelon : Jean-Claude MAURY – Bernard MULLER

Saint Cirq Souillaguet : Jacques COMBES – Gérard MOTTIN

Saint Clair : Serge LAMOUREUX – André MANIE

Saint Germain du Bel Air : Serge BORIES – Francine COUDERC – Gérard FARGES

Saint Projet : Léon-Bernard CLAESEN

Soucirac : Marie-Chantal LAURENT – Marie-Françoise TALAYSSAT

Uzech-les-Oules : Marcel BETAILLE – Danielle DEVIERS

Etaient absents : Christian FRANCOUAL – Patrick AUSSEL – Philippe MARTEGOUTE (excusé) – Delphine SOUBIROUX-MAGREZ – Patrick DELPECH – Thierry CONSTANT

A été élu secrétaire de séance : Jacques GRIFFOUL

N°2010-98 : MISE A DISPOSITION DE TERRAINS AUPRES DE LA COMMUNE DE SAINT-CLAIR POUR AMENAGEMENT DE PARKING

Développement économique : aménagement des zones d'activités

La commune de Saint-Clair souhaite aménager la parcelle C931 dans le cadre de son projet d'extension du cimetière communal.

Cette parcelle communale est actuellement utilisée en tant que parking par les employés de l'entreprise Valette, située à proximité. De ce fait, la commune a sollicité la communauté de communes pour une mise à disposition des parcelles communautaires C 1386, C 1380, C 1377 en remplacement du parking pour les employés de l'entreprise Valette.

Ces parcelles ont les contenances suivantes :

Numéro de parcelle	Contenance
C 1386	167 m ²
C 1380	493 m ²
C 1377	65 m ²

Serge LAMOUREUX et André MANIE ne prennent pas part au vote.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- approuve la mise à disposition des parcelles communautaires C 1386, C 1380, C 1377 auprès de la commune de Saint-Clair,
- autorise Madame la Présidente à toutes démarches et signatures utiles.

Délibéré les jour, mois et an susdits
Pour copie conforme

La Présidente,
Danielle DEVIERS

COMMUNAUTE DE COMMUNES QUERCY-BOURIANE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 2 juillet 2010

L'an deux mille dix, le deux juillet à quinze heures trente minutes, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Quercy-Bouriane, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, Maison Communautaire à Gourdon, sous la présidence de Madame Danielle DEVIERS, Présidente de la Communauté de Communes.

Date de convocation : 24 juin 2010

Etaient présents :

Concorès : Gérard GAYDOU

Gourdon : Marie-Josée ALBA-BOUSCASSE – Marie-Odile DELCAMP – Nathalie DENIS – Jacques GRIFFOUL – Roger GUITOU - Christian LALANDE

Lamothe-Cassel: Georges MARTINOT

Montamel: Roger GOETT – Yves LOUBIERES

Payrignac : Yvon BELLY – Roger GAYDOU – Marie-Vivienne PACHOVSKI

Peyrilles : Eric BESSIERES – Stéphane MAGOT

Saint-Chamarand : Yvette DELMAS – Bruno SABATIER

Saint Cirq Madelon : Jean-Claude MAURY – Bernard MULLER

Saint Cirq Souillaguet : Jacques COMBES – Gérard MOTTIN

Saint Clair : Serge LAMOUREUX – André MANIE

Saint Germain du Bel Air : Serge BORIES – Francine COUDERC – Gérard FARGES

Saint Projet : Léon-Bernard CLAESEN

Soucirac : Marie-Chantal LAURENT – Marie-Françoise TALAYSSAT

Uzech-les-Oules : Marcel BETAILLE – Danielle DEVIERS

Etaient absents : Christian FRANCOUAL – Patrick AUSSEL – Philippe MARTEGOUTE (excusé) – Delphine SOUBIROUX-MAGREZ – Patrick DELPECH – Thierry CONSTANT

A été élu secrétaire de séance : Jacques GRIFFOUL

N°2010-99 : RELAIS ENS – MISSION DE MAITRISE D'ŒUVRE : VALIDATION D'UN AVENANT

Développement touristique : Espace Naturel Sensible

La Communauté de Communes a passé mi 2009 un marché de maîtrise d'œuvre pour la restauration et l'aménagement de l'ancienne école du Dégagnazès en relais découverte du Frau, sur la commune de Peyrilles.

Les études de sol ainsi que les interprétations de l'équipe de maîtrise d'œuvre et du bureau de contrôle ont mis en évidence un problème majeur de tassement différentiel des remblais associé à une présence d'humidité qui ont engendré des contraintes fortes sur le bâti. Les nombreuses fissures observées sur les façades trouvent leur origine dans ces problèmes de sol.

Aussi, afin de réhabiliter le bâtiment dans de bonnes conditions, et assurer la pérennité des travaux entrepris, il a été convenu de traiter les fondations de manière à les renforcer. C'est notamment ce traitement qui engendre une plus-value importante au lot n°1 « Gros œuvre - maçonnerie ».

Un certain nombre d'options ont été constituées, afin d'améliorer la qualité du projet de restauration en cas de résultat d'appel d'offres favorable. Ces options concernent principalement l'aménagement du préau et des latrines, respectivement en espace d'exposition permanente et de stockage.

Aussi un avenant doit être établi pour :

- le groupement de maîtrise d'œuvre DUCHENE – GALLON - CO'TECH, avenant n° 1 à hauteur de 6 193,33 € HT.

Vu le Code des Marchés Publics,

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- approuve les termes de l'avenant au marché de maîtrise d'œuvre passé pour la restauration et l'aménagement de l'ancienne école du Dégagnazès en relais découverte du Frau-Dégagnazès sur la commune de Peyrilles.

Titulaire et objet du marché	Marché en € HT	N° Avenant	Montant de l'avenant en € HT	Nouveau montant du marché en € HT
DUCHENE GALLON CO'TECH	8 295,00 €	1	6 193,33 €	14 488,33 €

- autorise Madame la Présidente à signer l'avenant et tous les documents afférents.

Délibéré les jour, mois et an susdits

Pour copie conforme

La Présidente, Danielle DEVIERS

COMMUNAUTE DE COMMUNES QUERCY-BOURIANE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 2 juillet 2010

L'an deux mille dix, le deux juillet à quinze heures trente minutes, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Quercy-Bouriane, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, Maison Communautaire à Gourdon, sous la présidence de Madame Danielle DEVIERS, Présidente de la Communauté de Communes.

Date de convocation : 24 juin 2010

Etaient présents :

Concorès : Gérard GAYDOU

Gourdon : Marie-Josée ALBA-BOUSCASSE – Marie-Odile DELCAMP – Nathalie DENIS – Jacques GRIFFOUL – Roger GUITOU - Christian LALANDE

Lamothe-Cassel: Georges MARTINOT

Montamel: Roger GOETT – Yves LOUBIERES

Payrignac : Yvon BELLY – Roger GAYDOU – Marie-Vivienne PACHOVSKI

Peyrilles : Eric BESSIERES – Stéphane MAGOT

Saint-Chamarand : Yvette DELMAS – Bruno SABATIER

Saint Cirq Madelon : Jean-Claude MAURY – Bernard MULLER

Saint Cirq Souillaguet : Jacques COMBES – Gérard MOTTIN

Saint Clair : Serge LAMOUREUX – André MANIE

Saint Germain du Bel Air : Serge BORIES – Francine COUDERC – Gérard FARGES

Saint Projet : Léon-Bernard CLAESEN

Soucirac : Marie-Chantal LAURENT – Marie-Françoise TALAYSSAT

Uzech-les-Oules : Marcel BETAILLE – Danielle DEVIERS

Etaient absents : Christian FRANCOUAL – Patrick AUSSEL – Philippe MARTEGOUTE (excusé) – Delphine SOUBIROUX-MAGREZ – Patrick DELPECH – Thierry CONSTANT

A été élu secrétaire de séance : Jacques GRIFFOUL

N°2010-100 : APPROBATION DU DOSSIER DE PROJET RELATIF A LA RESTAURATION DE L'ANCIENNE ECOLE DU DEGAGNAZES EN RELAIS DECOUVERTE « ESPACE NATUREL SENSIBLE »

Développement touristique : Espace Naturel Sensible

Par délibération du 17 mars 2010, le Conseil communautaire approuvait le dossier d'avant-projet détaillé relatif à la restauration de l'ancienne école du Dégagnazès en relais découverte « Espace Naturel Sensible ».

Dans son rendu de la phase de projet (PRO), le groupement de maîtrise d'œuvre a intégré l'ensemble des remarques réalisées par le bureau de contrôle et le service technique de la CCQB.

Le nombre d'options prévu dans le plan de financement a ainsi été multiplié, afin de laisser une liberté dans le choix de la qualité des aménagements et finitions du bâtiment, lorsque les résultats de l'appel d'offres pour les marchés de travaux seront connus.

Calendrier prévisionnel

Le lancement de consultation serait prévu dans le courant du mois de juillet, de manière à démarrer le chantier courant septembre-octobre 2010. Les travaux auront une durée de 8 mois environ (hors période de préparation).

Financement

Le coût des travaux de restauration est estimé, au stade du projet, à 137 984 € HT. Le coût total de l'opération s'élève à 163 612,00 € HT.

Le projet bénéficiera d'une subvention du Conseil Général du Lot, à hauteur d'environ 124 189,60 €.

Vu la délibération du Conseil communautaire du 17 mars 2010,

Vu le Code des marchés publics,

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- approuve le dossier projet présenté pour les travaux de restauration de l'ancienne école du Dégagnazès en relais découverte « Espace Naturel Sensible » pour un coût de travaux de 137 984,00 € HT,
- autorise Madame la Présidente à lancer une consultation des entreprises, selon les dispositifs fixés par le Code des Marchés Publics, à signer les marchés correspondants,
- invite Madame la Présidente à signer tous les documents relatifs à cette affaire.

Délibéré les jour, mois et an susdits
Pour copie conforme

La Présidente, Danielle DEVIERS

COMMUNAUTE DE COMMUNES QUERCY-BOURIANE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 2 juillet 2010

L'an deux mille dix, le deux juillet à quinze heures trente minutes, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Quercy-Bouriane, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, Maison Communautaire à Gourdon, sous la présidence de Madame Danielle DEVIERS, Présidente de la Communauté de Communes.

Date de convocation : 24 juin 2010

Etaient présents :

Concorès : Gérard GAYDOU

Gourdon : Marie-Josée ALBA-BOUSCASSE – Marie-Odile DELCAMP – Nathalie DENIS – Jacques GRIFFOUL – Roger GUITOU - Christian LALANDE

Lamothe-Cassel: Georges MARTINOT

Montamel: Roger GOETT – Yves LOUBIERES

Payrignac : Yvon BELLY – Roger GAYDOU – Marie-Vivienne PACHOVSKI

Peyrilles : Eric BESSIERES – Stéphane MAGOT

Saint-Chamarand : Yvette DELMAS – Bruno SABATIER

Saint Cirq Madelon : Jean-Claude MAURY – Bernard MULLER

Saint Cirq Souillaguet : Jacques COMBES – Gérard MOTTIN

Saint Clair : Serge LAMOUREUX – André MANIE

Saint Germain du Bel Air : Serge BORIES – Francine COUDERC – Gérard FARGES

Saint Projet : Léon-Bernard CLAESEN

Soucirac : Marie-Chantal LAURENT – Marie-Françoise TALAYSSAT

Uzech-les-Oules : Marcel BETAILLE – Danielle DEVIERS

Etaient absents : Christian FRANCOUAL – Patrick AUSSEL – Philippe MARTEGOUTE (excusé) – Delphine SOUBIROUX-MAGREZ – Patrick DELPECH – Thierry CONSTANT

A été élu secrétaire de séance : Jacques GRIFFOUL

N°2010-101 : MODIFICATION DU REGLEMENT DU LOTISSEMENT DE LA CROIX DE PIERRE A GOURDON

Développement économique : aménagement des zones d'activités

La Communauté de Communes a validé le règlement du lotissement de la zone d'activités économiques de la Croix de Pierre à Gourdon lors du Conseil communautaire du 10 février 2010.

Ce règlement prévoyait, à l'article 2.2.1.b, de constituer une emprise minimale de 5 mètres de large autour des bâtiments réalisés sur chaque parcelle. Cette limite s'appliquait à la fois pour les limites extérieures des parcelles, mais également pour les limites mitoyennes au sein du lotissement.

Au vu des contraintes d'implantations que peuvent rencontrer les entreprises sur le terrain, notamment de par la déclivité des talus délimitant les parcelles en contrebas du lotissement (parcelles n°10 et 11), il est proposé d'abaisser cette limite de non constructibilité de 5 à 2 m vers le côté est, et de 5 à 4 m entre les limites mitoyennes.

En conséquence, l'article 2.2.1.b du règlement du lotissement de la zone d'activités économiques de la Croix de Pierre est modifié comme suit :

« Les constructions devront être implantées à 5 m minimum de la limite en retrait des autres limites ou être mitoyennes, à l'exception des parcelles n°10 et n°11, dont les constructions devront être implantées à 2 m minimum de la limite est et 4 m minimum des limites mitoyennes ».

Lecture est faite du nouveau règlement de lotissement.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré et à l'unanimité, approuve les termes de la modification du règlement du lotissement de la zone d'activités économiques de la Croix de Pierre à Gourdon comme ci avant proposés.

Délibéré les jour, mois et an susdits

Pour copie conforme

La Présidente,

Danielle DEVIERS

COMMUNAUTE DE COMMUNES QUERCY-BOURIANE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 2 juillet 2010

L'an deux mille dix, le deux juillet à quinze heures trente minutes, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Quercy-Bouriane, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, Maison Communautaire à Gourdon, sous la présidence de Madame Danielle DEVIERS, Présidente de la Communauté de Communes.

Date de convocation : 24 juin 2010

Etaient présents :

Concorès : Gérard GAYDOU

Gourdon : Marie-Josée ALBA-BOUSCASSE – Marie-Odile DELCAMP – Nathalie DENIS – Jacques GRIFFOUL – Roger GUITOU - Christian LALANDE

Lamothe-Cassel: Georges MARTINOT

Montamel: Roger GOETT – Yves LOUBIERES

Payrignac : Yvon BELLY – Roger GAYDOU – Marie-Vivienne PACHOVSKI

Peyrilles : Eric BESSIERES – Stéphane MAGOT

Saint-Chamarand : Yvette DELMAS – Bruno SABATIER

Saint Cirq Madelon : Jean-Claude MAURY – Bernard MULLER

Saint Cirq Souillaguet : Jacques COMBES – Gérard MOTTIN

Saint Clair : Serge LAMOUREUX – André MANIE

Saint Germain du Bel Air : Serge BORIES – Francine COUDERC – Gérard FARGES

Saint Projet : Léon-Bernard CLAESEN

Soucirac : Marie-Chantal LAURENT – Marie-Françoise TALAYSSAT

Uzech-les-Oules : Marcel BETAILLE – Danielle DEVIERS

Etaient absents : Christian FRANCOUAL – Patrick AUSSEL – Philippe MARTEGOUTE (excusé) – Delphine SOUBIROUX-MAGREZ – Patrick DELPECH – Thierry CONSTANT

A été élu secrétaire de séance : Jacques GRIFFOUL

N°2010-102 : MAISON COMMUNAUTAIRE : PLAN DE FINANCEMENT POUR LA SALLE DE CONFERENCES

Développement économique : maison commune emploi formation

En séance du 14 avril 2010, le Conseil Communautaire avait validé le plan de financement pour la salle de conférences.

Dans le cadre de la création d'une maison commune emploi formation (MCEF), la Communauté de Communes souhaite réunir dans un même espace les différents acteurs intervenant dans le domaine de l'emploi, la formation, l'insertion et le développement économique, afin de mutualiser les ressources et organiser une offre de services de proximité pour les chefs d'entreprise, les salariés et les demandeurs d'emploi.

La MCEF a défini quatre axes d'intervention prioritaires :

- l'accueil de nouveaux arrivants et de nouvelles activités,
- la transmission-reprise d'entreprises dans l'artisanat et l'agriculture,
- la valorisation de la filière bois et de l'espace forestier,
- l'emploi des personnes en difficulté et spécifiquement des femmes

Autour de ces axes, les partenaires présents prévoient de mener différentes actions en commun, dans le cadre de plans d'actions annuels. Ceux-ci vont concerner, outre l'accueil des publics, l'information et l'accompagnement individuel, la mise en place d'ateliers, de séminaires, de conférences, de journées d'information thématiques.

Afin de pouvoir réaliser ces animations, une salle équipée est prévue au sein de la MCEF. La demande LEADER concerne l'équipement de cette salle qui fait 129 m², et pourra accueillir 100 personnes assises :

- achat de mobilier : chaises, tables, pupitres et fauteuils de conférence,
- matériels audiovisuels : écran, vidéoprojecteur, enceintes, sonorisation

En dehors des temps d'utilisation par la MCEF, la salle sera mise à disposition des associations ou organismes locaux pour l'organisation de conférences. C'est la seule salle sur le gourdonnais qui offrira cette capacité d'accueil et un équipement adapté pour les conférences.

Suite à une erreur matérielle, il convient de modifier le plan de financement comme suit :

Dépenses		Recettes	
Objet	Montant	Objet	Montant
Mobilier	12 004.00 € HT	Leader	23 914.44 €
Pupitres de conférence	26 250.00 € HT	Autofinancement	30 436.56 €
Matériel audiovisuel	16 097.00 € HT		
Total	54 351.00 € HT		54 351.00 €

COMMUNAUTE DE COMMUNES QUERCY-BOURIANE

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- modifie la délibération du 14 avril 2010 en approuvant le plan de financement de la salle de conférence comme présenté ci avant, les autres dispositions de la dite délibération restant inchangées,
- autorise Madame la Présidente à toutes démarches et signatures utiles à la sollicitation des financements.

Délibéré les jour, mois et an susdits
Pour copie conforme

La Présidente,
Danielle DEVIERS

COMMUNAUTE DE COMMUNES QUERCY-BOURIANE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 2 juillet 2010

L'an deux mille dix, le deux juillet à quinze heures trente minutes, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Quercy-Bouriane, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, Maison Communautaire à Gourdon, sous la présidence de Madame Danielle DEVIERS, Présidente de la Communauté de Communes.

Date de convocation : 24 juin 2010

Etaient présents :

Concorès : Gérard GAYDOU

Gourdon : Marie-Josée ALBA-BOUSCASSE – Marie-Odile DELCAMP – Nathalie DENIS – Jacques GRIFFOUL – Roger GUITOU - Christian LALANDE

Lamothe-Cassel: Georges MARTINOT

Montamel: Roger GOETT – Yves LOUBIERES

Payrignac : Yvon BELLY – Roger GAYDOU – Marie-Vivienne PACHOVSKI

Peyrilles : Eric BESSIERES – Stéphane MAGOT

Saint-Chamarand : Yvette DELMAS – Bruno SABATIER

Saint Cirq Madelon : Jean-Claude MAURY – Bernard MULLER

Saint Cirq Souillaguet : Jacques COMBES – Gérard MOTTIN

Saint Clair : Serge LAMOUREUX – André MANIE

Saint Germain du Bel Air : Serge BORIES – Francine COUDERC – Gérard FARGES

Saint Projet : Léon-Bernard CLAESEN

Soucirac : Marie-Chantal LAURENT – Marie-Françoise TALAYSSAT

Uzech-les-Oules : Marcel BETAILLE – Danielle DEVIERS

Etaient absents : Christian FRANCOUAL – Patrick AUSSEL – Philippe MARTEGOUTE (excusé) – Delphine SOUBIROUX-MAGREZ – Patrick DELPECH – Thierry CONSTANT

A été élu secrétaire de séance : Jacques GRIFFOUL

N°2010-103 : MAISON COMMUNE EMPLOI FORMATION : MISE A DISPOSITION DE LOCAUX AUPRES DU BUREAU TERRITORIAL DU LOT

Développement économique : maison commune emploi formation

La création d'une Maison Commune emploi formation de Gourdon repose sur une volonté politique forte en matière de soutien aux populations en recherche d'activité professionnelle et d'insertion, à l'échelle du périmètre du Pays Bourian. C'est ainsi que le projet a été inscrit dans la charte, puis dans le contrat de pays respectivement de 2001 et 2003 sous la maîtrise d'ouvrage de la Communauté de Communes Quercy Bouriane.

L'objectif de ce projet est de doter le territoire d'un outil permettant une mutualisation et une mise en commun des pratiques et des moyens des acteurs de l'emploi et de la formation, pour apporter un service coordonné aux publics en recherche d'activité, et tisser un lien étroit avec le secteur économique.

Il est proposé au Conseil Communautaire de mettre à disposition du Bureau Territorial du Lot, service territorialisé du Conseil Régional Midi Pyrénées, des locaux sis à la maison commune emploi formation.

Les locaux représentent une surface de 139.23 m² répartis de la manière suivante :

partie privative : 36.87 m²,

- bureau du responsable : 12.39 m²,

- bureau conseiller : 12.18 m²,

- espace accueil : 12.30 m²

parties communes / dégagements et sanitaires :

294.78 m² répartis entre les trois locataires du niveau, soit 102.36 m²

La mise à disposition (voir annexe) est conclue pour une durée de 3 ans renouvelable de manière expresse sans pouvoir donner lieu à paiement d'un loyer pendant une durée de 15 ans. Le bureau territorial du Lot remboursera à la Communauté de Communes les charges, prestations et taxes.

Les locaux mis à disposition sont utilisés pour implanter une antenne régionale formation emploi.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- approuve la mise à disposition de locaux de la maison commune emploi formation auprès du Bureau Territorial du Lot dans les conditions présentées ci avant,
- autorise Madame la Présidente à toutes démarches et signatures utiles.

Délibéré les jour, mois et an susdits
Pour copie conforme

La Présidente,
Danielle DEVIERS

COMMUNAUTE DE COMMUNES QUERCY-BOURIANE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 2 juillet 2010

L'an deux mille dix, le deux juillet à quinze heures trente minutes, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Quercy-Bouriane, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, Maison Communautaire à Gourdon, sous la présidence de Madame Danielle DEVIERS, Présidente de la Communauté de Communes.

Date de convocation : 24 juin 2010

Etaient présents :

Concorès : Gérard GAYDOU

Gourdon : Marie-Josée ALBA-BOUSCASSE – Marie-Odile DELCAMP – Nathalie DENIS – Jacques GRIFFOUL – Roger GUITOU - Christian LALANDE – Delphine SOUBIROUX-MAGREZ

Lamothe-Cassel: Georges MARTINOT

Montamel: Roger GOETT – Yves LOUBIERES

Payrignac : Yvon BELLY – Roger GAYDOU – Marie-Vivienne PACHOVSKI

Peyrilles : Eric BESSIERES – Stéphane MAGOT

Saint-Chamarand : Yvette DELMAS – Bruno SABATIER

Saint Cirq Madelon : Jean-Claude MAURY – Bernard MULLER

Saint Cirq Souillaguet : Jacques COMBES – Gérard MOTTIN

Saint Clair : Serge LAMOUREUX – André MANIE

Saint Germain du Bel Air : Serge BORIES – Francine COUDERC – Gérard FARGES

Saint Projet : Léon-Bernard CLAESEN

Soucirac : Marie-Chantal LAURENT – Marie-Françoise TALAYSSAT

Uzech-les-Oules : Marcel BETAILLE – Danielle DEVIERS

Etaient absents : Christian FRANCOUAL – Patrick AUSSEL – Philippe MARTEGOUTE (excusé) – Patrick DELPECH – Thierry CONSTANT

A été élu secrétaire de séance : Jacques GRIFFOUL

N°2010-104 : ACTION JEUNESSE – ETE 2010 (LOCAL JEUNES)

Actions sociales

Dans le cadre de sa politique en matière d'actions sociales, la Communauté de Communes a souhaité développer un axe spécifique pour l'accompagnement des jeunes du territoire. Dans ce cadre, elle a fait appel à la Fédération « Léo Lagrange » pour disposer d'un personnel qualifié pour mettre en place une stratégie de développement d'actions à destination des jeunes. Depuis juillet 2009, la Communauté de Communes dispose ainsi d'une responsable d'animation jeunesse.

Suite à un diagnostic sur le territoire communautaire, il est ressorti qu'une des attentes des jeunes était de pouvoir disposer d'un lieu qui leur serait dédié pour pouvoir se rencontrer autour d'activités ludiques, et pour avoir accès à de l'information et à un accompagnement spécifique pour développer des initiatives et des projets individuels ou collectifs.

Il est proposé de situer cet espace jeunes sur la Commune de Gourdon, compte tenu de la présence de la Cité scolaire et de la forte concentration des jeunes du territoire sur la ville.

Dans un premier temps et à titre transitoire, cet espace jeunes, sur proposition de la Commission actions sociales, pourrait être situé rue du Cardinal Farinié, dans les anciens locaux administratifs de la Communauté de Communes, que la Ville de Gourdon se propose de mettre gracieusement à disposition. La Communauté de Communes rembourserait les charges afférentes au fonctionnement du bâtiment (électricité, eau...).

Ce lieu permettrait à la responsable jeunesse de tenir des permanences sur les temps libérés des jeunes à savoir :

En période scolaire : du mardi au vendredi, le soir après les cours, et les mercredi et samedi après-midi.

Hors période scolaire : du lundi au vendredi toute la journée.

Cet espace jeunes pourrait ouvrir à compter de la rentrée scolaire 2010.

A l'issue d'une période de 6 mois à compter de l'ouverture de cet accueil jeunesse, un premier bilan sera fait pour analyser l'opportunité de ce dispositif et évaluer les conditions de sa pérennisation dans un espace à aménager spécifiquement.

Vu l'avis de la Commission actions sociales en date du 9 juin 2010

Vu la délibération de Conseil municipal de la Ville de Gourdon en date du 22 juin 2010 portant mise à disposition gracieuse des locaux sis Rue du Cardinal Farinié à Gourdon, au bénéfice de la CCQB.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Communautaire

- dédie temporairement les locaux situés rue du Cardinal Farinié à Gourdon comme lieu d'accueil des jeunes,
- conclut une convention de mise à disposition des locaux sis rue du Cardinal Farinié avec la Commune de Gourdon dans les conditions ci avant présentées,
- autorise Madame la Présidente à toutes démarches et signatures utiles.

Délibéré les jour, mois et an susdits
Pour copie conforme

La Présidente, Danielle DEVIERS

COMMUNAUTE DE COMMUNES QUERCY-BOURIANE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 2 juillet 2010

L'an deux mille dix, le deux juillet à quinze heures trente minutes, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Quercy-Bouriane, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, Maison Communautaire à Gourdon, sous la présidence de Madame Danielle DEVIERS, Présidente de la Communauté de Communes.

Date de convocation : 24 juin 2010

Etaient présents :

Concorès : Gérard GAYDOU

Gourdon : Marie-Josée ALBA-BOUSCASSE – Marie-Odile DELCAMP – Nathalie DENIS – Jacques GRIFFOUL – Roger GUITOU - Christian LALANDE – Delphine SOUBIROUX-MAGREZ

Lamothe-Cassel: Georges MARTINOT

Montamel: Roger GOETT – Yves LOUBIERES

Payrignac : Yvon BELLY – Roger GAYDOU – Marie-Vivienne PACHOVSKI

Peyrilles : Eric BESSIERES – Stéphane MAGOT

Saint-Chamarand : Yvette DELMAS – Bruno SABATIER

Saint Cirq Madelon : Jean-Claude MAURY – Bernard MULLER

Saint Cirq Souillaguet : Jacques COMBES – Gérard MOTTIN

Saint Clair : Serge LAMOUREUX – André MANIE

Saint Germain du Bel Air : Serge BORIES – Francine COUDERC – Gérard FARGES

Saint Projet : Léon-Bernard CLAESEN

Soucirac : Marie-Chantal LAURENT – Marie-Françoise TALAYSSAT

Uzech-les-Oules : Marcel BETAILLE – Danielle DEVIERS

Etaient absents : Christian FRANCOUAL – Patrick AUSSEL – Philippe MARTEGOUTE (excusé) – Patrick DELPECH – Thierry CONSTANT

A été élu secrétaire de séance : Jacques GRIFFOUL

N°2010-105 : ACTION JEUNESSE – ETE 2010 (PROGRAMMATION ESTIVALE)

Actions sociales

Dans le cadre de l'organisation d'activités à destination des jeunes du territoire communautaire, un voyage va être organisé à Palamos en Espagne du 20 au 23 juillet en lien avec la Fédération Léo Lagrange. Sept jeunes du territoire pourront ainsi partir en vacances.

La Communauté de Communes assumera le coût lié à l'organisation du séjour contre remboursement par les familles.

La Fédération Léo Lagrange couvrira le séjour par ses agréments et ses assurances.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- décide de conclure une convention d'organisation et d'animation des activités de loisirs jeunesse avec la Fédération Léo Lagrange dans les conditions ci avant présentées pour le séjour à Palamos en Espagne du 20 au 23 juillet 2010,
- autorise Madame la Présidente à toutes démarches et signatures utiles.

Délibéré les jour, mois et an susdits
Pour copie conforme

La Présidente,
Danielle DEVIERS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 2 juillet 2010

L'an deux mille dix, le deux juillet à quinze heures trente minutes, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Quercy-Bouriane, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, Maison Communautaire à Gourdon, sous la présidence de Madame Danielle DEVIERS, Présidente de la Communauté de Communes.

Date de convocation : 24 juin 2010

Etaient présents :

Concorès : Gérard GAYDOU

Gourdon : Marie-Josée ALBA-BOUSCASSE – Marie-Odile DELCAMP – Nathalie DENIS – Jacques GRIFFOUL – Roger GUITOU - Christian LALANDE – Delphine SOUBIROUX-MAGREZ

Lamothe-Cassel: Georges MARTINOT

Montamel: Roger GOETT – Yves LOUBIERES

Payrignac : Yvon BELLY – Roger GAYDOU – Marie-Vivienne PACHOVSKI

Peyrilles : Eric BESSIERES – Stéphane MAGOT

Saint-Chamarand : Yvette DELMAS – Bruno SABATIER

Saint Cirq Madelon : Jean-Claude MAURY – Bernard MULLER

Saint Cirq Souillaguet : Jacques COMBES – Gérard MOTTIN

Saint Clair : Serge LAMOUREUX – André MANIE

Saint Germain du Bel Air : Serge BORIES – Francine COUDERC – Gérard FARGES

Saint Projet : Léon-Bernard CLAESEN

Soucirac : Marie-Chantal LAURENT – Marie-Françoise TALAYSSAT

Uzech-les-Oules : Marcel BETAILLE – Danielle DEVIERS

Etaient absents : Christian FRANCOUAL – Patrick AUSSEL – Philippe MARTEGOUTE (excusé) – Patrick DELPECH – Thierry CONSTANT

A été élu secrétaire de séance : Jacques GRIFFOUL

N°2010-106 : CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE LOCAUX ET DE PERSONNEL DANS LE CADRE DES ACCUEILS DE LOISIRS SANS HEBERGEMENT – ANNEE 2010

Actions sociales : centres de loisirs sans hébergement

La communauté de communes a la compétence « création et gestion d'ALSH pour l'accueil et l'animation en dehors des temps scolaires, en direction des enfants de plus de six ans et adolescents ». Cette compétence est déléguée à la Maison des Jeunes et de la Culture.

Dans ce cadre, la commune de Gourdon met à disposition de la communauté de communes des locaux et du personnel (entretien) ; une convention annuelle déterminant les obligations de chaque partie est nécessaire.

Un modèle de convention pour l'exercice 2010 est joint.

Les frais liés au fonctionnement des locaux s'élèvent à 9 041.59 € et les frais de personnels à 15 164.52 € soit un total de 24 206.11 €.

Pour mémoire, les frais liés aux locaux et au personnel, pour l'année 2009, s'élevaient à 31 774.75 €. La différence s'explique par la modification de réglementation. En effet, depuis septembre 2009, le personnel mis à disposition entre 12 heures et 14 heures est désormais considéré comme de la surveillance et non plus comme de l'animation et reste à la charge exclusive de la commune de Gourdon. En ce qui concerne les locaux, les frais sont plus importants car une partie des frais de fonctionnement des locaux administratifs de la MJC sont pris en charge par la Communauté de Communes.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- valide la convention entre la communauté de communes et la commune de Gourdon pour la mise à disposition de locaux et de personnel utiles au fonctionnement des accueils de loisirs sans hébergement pour l'année 2010,
- autorise Madame la Présidente à toutes démarches et signatures utiles.

Délibéré les jour, mois et an susdits
Pour copie conforme

La Présidente,
Danielle DEVIERS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 2 juillet 2010

L'an deux mille dix, le deux juillet à quinze heures trente minutes, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Quercy-Bouriane, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, Maison Communautaire à Gourdon, sous la présidence de Madame Danielle DEVIERS, Présidente de la Communauté de Communes.

Date de convocation : 24 juin 2010

Etaient présents :

Concorès : Gérard GAYDOU

Gourdon : Marie-Josée ALBA-BOUSCASSE – Marie-Odile DELCAMP – Nathalie DENIS – Jacques GRIFFOUL – Roger GUITOU – Christian LALANDE – Delphine SOUBIROUX-MAGREZ

Lamothe-Cassel: Georges MARTINOT

Montamel: Roger GOETT – Yves LOUBIERES

Payrignac : Yvon BELLY – Roger GAYDOU – Marie-Vivienne PACHOVSKI

Peyrilles : Eric BESSIERES – Stéphane MAGOT

Saint-Chamarand : Yvette DELMAS – Bruno SABATIER

Saint Cirq Madelon : Jean-Claude MAURY – Bernard MULLER

Saint Cirq Souillaguet : Jacques COMBES – Gérard MOTTIN

Saint Clair : Serge LAMOUREUX – André MANIE

Saint Germain du Bel Air : Serge BORIES – Francine COUDERC – Gérard FARGES

Saint Projet : Léon-Bernard CLAESEN

Soucirac : Marie-Chantal LAURENT – Marie-Françoise TALAYSSAT

Uzech-les-Oules : Marcel BETAÏLLE – Danielle DEVIERS

Etaient absents : Christian FRANCOUAL – Patrick AUSSEL – Philippe MARTEGOUTE (excusé) – Patrick DELPECH – Thierry CONSTANT

A été élu secrétaire de séance : Jacques GRIFFOUL

N°2010-107 : MODIFICATION DU COMITE DIRECTEUR DE L'OFFICE DE TOURISME INTERCOMMUNAL

Développement touristique

Monsieur Robert BARRAS, membre professionnel du Comité Directeur de l'Office de Tourisme Intercommunal a fait part de sa démission.

Il convient de le remplacer.

Proposition est faite au Conseil Communautaire de désigner Monsieur Roland RORET comme membre professionnel du Comité Directeur de l'Office de Tourisme Intercommunal.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Communautaire valide la désignation de Monsieur Roland RORET comme membre du Comité Directeur de l'Office de Tourisme Intercommunal.

Délibéré les jour, mois et an susdits

Pour copie conforme

La Présidente,

Danielle DEVIERS